

Cancer : révélations sur les essais nucléaires français

Des expertises établissent un lien probable entre les retombées radioactives et les cancers de certains militaires basés en Polynésie. Une première qui pourrait aboutir à la mise en cause de l'Etat.

Sébastien Ramnoux | Publié le 17.07.2012, 07h48



POLYNÉSIE FRANÇAISE, 1968. Alors qu'en arrière-plan se déroule un tir nucléaire atmosphérique, ce jeune soldat qui effectue son service militaire pose sans protection sur le pont d'un navire de l'armée. | (OBSERVATOIRE DES ARMEMENTS.)

[21 réactions Réagir](#)

C'est une étape décisive qui vient d'être franchie pour les 150 000 victimes potentielles des essais nucléaires français effectués en Algérie et en Polynésie de 1960 à 1996. Pour la première fois dans le volet pénal du dossier, des expertises médicales concluent à un lien probable entre les retombées radioactives des bombes et les graves maladies (cancers notamment) développées par d'anciens militaires ou professionnels du [nucléaire](#).

SUR LE MÊME SUJET

▲ [« Nous n'avons rien à cacher »](#)



▲ [Des tonnes de résidus dangereux en Polynésie](#)



▲ [Les victimes ne veulent pas crier victoire trop tôt](#)

▲ [A Mururoa, en short et sans protection](#)



▲ [« Un lien vraisemblable entre les retombées radioactives et les cancers »](#)

▲ [« Un lien vraisemblable entre les retombées radioactives et les cancers »](#)

▲ [Les victimes ne veulent pas crier victoire trop tôt](#)

Un pas majeur vers la reconnaissance de la responsabilité des pouvoirs publics.

Faisceau de présomptions

Ces expertises ont été réalisées à la demande d'Anne-Marie Bellot, juge d'instruction chargée de l'enquête à la suite de la plainte déposée fin 2003 par l'Aven (Association des victimes des essais nucléaires). Une information judiciaire avait été ouverte début 2004 pour « homicide involontaire, atteinte à l'intégrité physique et administration de substances nuisibles ». Dans les documents que nous avons pu consulter, l'expert, Florent de Vathaire, conclut à un lien probable pour 6 personnes sur les 15 « expertisées », tant en Algérie qu'en Polynésie. « En rassemblant de nombreux éléments, j'ai pu construire un faisceau de présomptions qui permet de dire que le lien entre les retombées radioactives et les maladies est vraisemblable pour certains des cas expertisés », nous confie l'expert.

Les avocats des victimes restent cependant prudents car il faudra apporter la preuve d'une causalité directe entre les essais nucléaires et les maladies. D'autant plus qu'au plan civil seuls quatre dossiers sur 720 portés par l'Aven ont été retenus par le comité compétent pour les indemnisations des victimes. En revanche, « c'est un élément fort qui va peut-être enfin obliger l'armée à fournir toutes les informations sur les militaires ou les civils présents lors des tirs, et pour qui les dossiers sont incomplets », estime Cécile Labrunie, avocate au cabinet parisien Teissonnière, qui suit le dossier.

Forte de ces expertises, l'enquête peut désormais s'accélérer. Selon nos informations, Marie-Odile Bertella-Geffroy, la juge d'instruction qui a repris le dossier, vient de lancer une commission rogatoire pour récupérer le maximum d'archives. Le but : obtenir la déclassification des dossiers secret-défense les plus sensibles qui n'ont pas encore pu être exploités.

Le Parisien